

Marseille le, 19 juillet 2016

**Avis sur le projet de délibération du Conseil de Métropole :  
Approbation de l'avenant n°4 au contrat de concession  
concernant l'exploitation des parcs de stationnement  
Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon,  
Phocéens et Timone à Marseille QPark DSP n°91/354**

**Rapport n° : 14701**

Par contrat de délégation de service public n° 91/354 en date du 3 décembre 1991, la collectivité a confié au concessionnaire QPark France, la réalisation et l'exploitation des 7 parkings Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone à Marseille.

Ces sept parkings proposent une tarification horaire et abonnés. Toutefois les grilles tarifaires ne prévoient ni d'abonnement longue durée, ni d'abonnement résidents.

Or, à Marseille, les règles d'urbanisme imposent aux pétitionnaires de permis de construire la réalisation de places de parking ou la souscription d'abonnements longue durée (12 ans) au sein de parcs existants.

En outre, la requalification de certains espaces du centre-ville de Marseille, a entraîné la suppression de places de stationnement sur voirie, ce qui crée des dysfonctionnements notamment pour les résidents.

Ainsi, pour pallier ce problème, la collectivité souhaite créer un tarif nuit et week-end résident, moins onéreux que l'abonnement standard 7 jours sur 7 au sein des parkings Baret et Phocéens.

C'est pour ces motifs qu'il convient de créer par avenant au contrat de délégation de service public, un abonnement longue durée (12 ans) limité à 50 places sur l'ensemble des parkings et un abonnement nuit et week-end au sein des parkings Baret et Phocéens.